

## Eau - Programme de travaux pour 2008 - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Les crédits inscrits au budget primitif 2008 permettent de financer les investissements ci-après dans le cadre du programme suivant :

### A - Programme global

#### 1 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation

Travaux de déconstruction, d'extension, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement et de refoulement 210 000 € HT

#### 2 - Travaux sur le réseau de distribution

Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau 878 344 € HT

#### 3 - Opérations spécifiques

Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée 3 620 000 € HT

4 - Acquisitions de terrains 30 000 € HT

### B - Programme détaillé

#### 1. Travaux dans les bâtiments d'exploitation (station de traitement, pompage et réservoir)

a) A l'article 21-21311-00512-36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 150 000 € pour des travaux :

##### Programme principal

Déconstruction des puits des Prés de Vaux 82 000 € HT

Etude du déplacement du poste central de Griffon et de la déconstruction de l'étage supérieur du bâtiment 30 000 € HT

Assainissement du pavillon de Chenecey 20 000 € HT

##### Programme complémentaire

Rénovation des façades de la Malate 230 000 € HT

Etude diagnostic du réaménagement du pavillon de Chenecey 10 000 € HT

Garde corps sur le réservoir de Planoise (par entreprise d'insertion) 8 000 € HT

Etude diagnostic de déconstruction ou réhabilitation des anciens bâtiments de la Malate (filtres extérieur et pavillon) 20 000 € HT

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2007 le cas échéant.

b) A l'article 21.21351.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installation générale, agencement), il a été inscrit un crédit de 60 000 € permettant notamment des travaux de protection anti-intrusion et sécurisation des travailleurs sur les réservoirs et unités de traitement ainsi que le remplacement de ballons anti-béliers.

## **2 - Travaux sur le réseau de distribution**

A l'article 23.2315.00512.36100, il a été inscrit un crédit de 878 344 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau

### **Programme principal**

Rond-point des Marnières (Déviation - Fort Benoît)	55 000 € HT
Rue du Coteau	100 000 € HT
Chemin des Echenoz de Velotte (extension)	120 000 € HT
Montaille Chamuse (interconnexion réseau)	120 000 € HT
Rue Ampère Trépillot	195 000 € HT
Avenue Chardonnet	50 000 € HT
Grande Rue (gpt commande GdF-EdF)	110 000 € HT
Rue de Chalezeule	170 000 € HT
Impasse Fanart	50 000 € HT
<b>TOTAL PRINCIPAL</b>	<b>970 000 € HT</b>

### **Programme complémentaire de travaux, suivant résultats des appels d'offres**

Rue Danton	250 000 € HT
Rue Emile Picard	75 000 € HT
Rue Grignard	110 000 € HT
Chemin des Prés de Vaux	A chiffrer
Interconnexion avec le SIAC	A chiffrer
<b>TOTAL COMPLEMENTAIRE des travaux chiffrés</b>	<b>435 000 € HT</b>

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2007 le cas échéant.

Par ailleurs, sont programmés :

- des travaux de dévoiement de canalisations dans le secteur du giratoire de la route de Gray, pris en charge dans le cadre de l'opération bassin de rétention du budget de l'assainissement,

- une modification de la traversée de la rue de Dole, réalisée et prise en charge dans l'opération de réalisation d'un passage inférieur reliant Les Hauts du Chazal à Planoise,

- une interconnexion au profit de la commune d'Avanne-Aveney, prise en charge par celle-ci,
- une extension pour l'alimentation de maisons individuelles sur le chemin des Prés de Vaux sur le territoire de la commune de Chalezeule, prise en charge par cette commune.

### 3 - Opérations spécifiques

Ces opérations représentent un montant de 3 620 000 € HT :

#### a) Travaux de branchements neufs :

Ces travaux sont désormais individualisés à l'article 21.21531.6004.36100 afin de mieux maîtriser les coûts. Le marché à bons de commande est passé avec le service Assainissement pour un montant compris entre 110 K€ et 440 K€.

Financement 2008 inscrit : 170 000 €.

#### b) Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :

600 000 € HT sont inscrits à l'article 21.21531.5002.36100.

Le programme de remplacement des branchements en plomb pour l'année 2008 est établi en fonction des travaux du service d'une part et des travaux de voirie d'autre part, selon les modalités suivantes :

- travaux de terrassement, remblaiement, réfection et travaux divers à l'entreprise
- travaux de plomberie exécutés en régie par le personnel municipal.

Un marché à bon de commande reconductible est passé pour un montant annuel compris entre 300 K€ HT et 1 200 K€ HT.

L'estimation financière totale de la réfection des branchements plomb pour 2007 est la suivante :

	Nombre de branchements	Coût des terrassements payés à l'entreprise	Travaux en régie fournitures et main d'œuvre	TOTAUX € HT
Rénovation dans le cadre des chantiers 2007 de renouvellement de conduites	75	90 000	35 000	125 000
Branchements rénovés en régie	5		10 000	10 000
Terrassements - Travaux divers pour rénovation des branchements d'eau sur la commune de Besançon programme 2007	410	600 000	200 000	800 000
TOTAUX	490	690 000	245 000	935 000

Dont un montant prévisionnel 2008 de 600 000 € pour la réalisation par l'entreprise d'environ 410 terrassements sur branchements. La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

**c) Périmètres de protection :** 330 000 € HT sont inscrits à l'article 23.2315.95017.36100, pour des études complémentaires et des travaux d'aménagement dans le cadre des opérations à finaliser sur Arcier et Chenecey et dans le cadre de la révision des périmètres de Thise et de Chailluz.

Dont :

**d) Bassin versant d'Arcier** : Indemnités pour servitudes de protection (en cours d'évaluation), 30 000 € dans le cadre du GREPPES, 20 000 € pour les mesures agro environnementales en vue de la réduction des phytosanitaires et des nitrates sur le bassin, programme mené en concertation et avec les financements de l'Etat et de l'Agence de l'Eau

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau et de l'Etat sur ce dossier.

**e) ZAC de Planoise** : aucune inscription en 2008 à l'article 23.2315.78005.36100.

**f) ZAC La Fayette** : aucune inscription en 2008 à l'article 23.2315.88016.36100.

**g) ZAC des Hauts du Chazal** : Pas d'inscription en 2008 à l'article 23.2315.94034.38100, en raison des reports antérieurs.

**h) ZAC du Val des Grands Bas** : 200 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.99006.36100, pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

**i) Parc Scientifique TEMIS** : Pas d'inscription en 2008 à l'article 23.2315.96047.36100, en raison des reports antérieurs.

**j) Construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon** : 150 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.03600.36100, pour clôturer le financement de cette opération et notamment l'actualisation du coût des travaux et le réaménagement de la surface.

**k) ZAC de la Mouillère** : Pas d'inscription en 2008 à l'article 23.2315.97017.36100, en raison des reports antérieurs. Le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur pourra être effectué sur les crédits reportés.

**l) ORU Clairs-Soleils** : Pas d'inscription en 2008 à l'article 23.2315.03606.36100, pour le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur.

**m) Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon** : 850 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.4804.36100 afin d'assurer l'adaptation de la station en fonction des évolutions réglementaires. Il s'agit notamment de garantir la modernisation et la conformité de cette installation (effluents, qualité de l'eau traitée, dispositifs de secours et d'alerte...). Cette opération sera financée sur les exercices 2005-2009 pour un montant prévisionnel de 7 000 000 € adopté au Conseil Municipal du 14 juin 2007. La Ville de Besançon sollicitera l'aide financière de l'Agence de l'Eau sur ce dossier ainsi que l'avis technique du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France en accord avec la DDASS du Doubs.

**n) Adduction d'eau de Novillars** : 300 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.5004.36100. Dans le prolongement des essais menés de 2004 à 2007, un crédit est ouvert pour les dernières investigations (essais, procédures administratives...) et les travaux de réalisation d'exploitation définitive avant la réalisation des travaux d'adduction.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

**o) Réservoir de Bregille et réseau** : 800 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.5054.36100. Un nouveau réservoir doit être construit dans le secteur de Bregille afin de couvrir les besoins en eau du secteur concerné.

Le coût prévisionnel de l'opération à financer sur 3 exercices 2007-2009 est de 1 400 000 €. La maîtrise d'oeuvre des travaux a été confiée à un prestataire extérieur pour la construction du réservoir (mission complète) et les canalisations (dossier de consultation des entreprises). Le suivi des travaux de canalisation sera réalisé en régie.

**p) Suppression de l'aqueduc d'Arcier :** 50 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.7002.36100. En coordination avec les travaux d'assainissement du SYTTEAU, il est prévu le remplacement par une conduite, de l'aqueduc d'Arcier pour la partie «eau traitée». Un premier tronçon a été réalisé en 2007 à proximité de la station de la Malate en coordination avec des travaux d'assainissement de la commune de Montfaucon. L'inscription budgétaire 2008 doit permettre de financer les opérations préalables à la réalisation des autres tronçons prévus sur 2009-2010.

**q) Assainissement de l'Est Bisontin :** 50 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.5053.36100 pour le raccordement des usines de traitement de Thise et de la Malate. Il est prévu de raccorder ces deux installations sur la conduite d'assainissement sous pression projetée dans la vallée du Doubs. Ces crédits sont destinés à financer les premiers travaux suite à l'étude réalisée par Beture Cerec (diminution et concentration de rejets).

**r) Réseau fixe de radiorelève :** 100 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.7001.36100 pour la mise en place de la relève radio en réseau fixe sur un secteur test.

**s) Rénovation du barrage de Chenecey :** 20 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.8017.36100 pour un projet estimé à ce jour à 200 000 €. Il est prévu la rénovation et la sécurisation du barrage, la création d'une passe à poisson. Le projet doit être lancé prochainement afin de pouvoir bénéficier de subvention, notamment pour la création de la passe à poisson. L'inscription budgétaire 2008 doit permettre d'engager la maîtrise d'œuvre.

**t) Réseau d'eau salée (budget principal) :** Un budget de 18 300 € est inscrit à la ligne 011.811.617.36100 pour permettre l'étude des potentialités techniques et qualités hydrominérales des puits d'eau salée de Miserey. Un budget de 400 000 € est inscrit à la ligne 23.816.2313.8006.36100 pour les travaux de dévoiement de la partie de la conduite actuellement dans l'emprise de la voie SNCF.

#### **4 - Acquisitions de terrains**

Un crédit de 30 000 € est prévu à l'article 21.2111.95017.36100, en vue de l'acquisition de parcelles situées dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés des ressources.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur chacune des acquisitions.

**Les investissements (hors emprunt) prévus en 2008 représentent un montant global de 5 050 344 €.**

Le Conseil Municipal est invité à :

\* adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2008 dont le financement a été prévu au Budget de la Direction de l'Eau ;

\* autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué :

- à signer tout document à intervenir;

- à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence ;

- à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement et conformément au 8<sup>ème</sup> programme d'aide des agences, ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables ;

- à solliciter les aides du Département du Doubs ;

- à solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.*